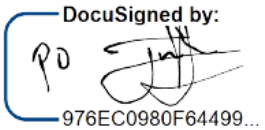
Bordereau attestant l'exactitude des informations - MEAUX - 7701 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 02/07/2024 - 8544 - 2005 B 00687 - 479 752 131 - ARYZTA FRANCE



Julien Gromb

Comptes annuels

AF_72 - ARYZTA FRANCE
0014 av Joseph Paxton
77164 Ferrières-en-Brie

Bilan - Actif

Déclaration au 31/12/2023

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023	31/07/2023
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	5 168		5 168	199 503
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				4 538
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				34 018
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	27 111 121	1 719 866	25 391 255	23 678 480
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	5 000		5 000	5 000
Prêts				32 788
Autres immobilisations financières	131 156 164		131 156 164	131 176 504
ACTIF IMMOBILISE	**158 277 453**	**1 719 866**	**156 557 587**	**155 130 830**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				4 365 497
Autres créances	144 692 166		144 692 166	5 973 185
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	5 510 309		5 510 309	150 762 753
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				431 020
ACTIF CIRCULANT	**150 202 475**		**150 202 475**	**161 532 454**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**308 479 928**	**1 719 866**	**306 760 062**	**316 663 284**

AF_72 - ARYZTA FRANCE
0014 av Joseph Paxton
77164 Ferrières-en-Brie

Bilan - Passif

Déclaration au 31/12/2023

Rubriques			31/12/2023	31/07/2023
Capital social ou individuel	(dont versé :	28 750 000)	28 750 000	28 750 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			5 039	5 039
Ecarts de réévaluation	(dont écart d'équivalence :	)		
Réserve légale			2 875 000	2 875 000
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours		)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes		)		
Report à nouveau			66 389 312	53 578 180
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			3 543 405	12 811 132
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées			37 635	37 635
CAPITAUX PROPRES			**101 600 391**	**98 056 986**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques			1 701 435	1 701 435
Provisions pour charges				302 048
PROVISIONS			**1 701 435**	**2 003 483**
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			220 940	
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs		)	114 647 495	114 390 890
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			6 600	1 623 701
Dettes fiscales et sociales				2 216 712
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				16 845
Autres dettes			88 583 201	98 309 327
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance				45 340
DETTES			**203 458 236**	**216 602 815**
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL			**306 760 062**	**316 663 284**

AF_72 - ARYZTA FRANCE
0014 av Joseph Paxton
77164 Ferrières-en-Brie

Compte de résultat

Déclaration au 31/12/2023

Rubriques	France	Exportation	31/12/2023	31/07/2023
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				14 701 519
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				**14 701 519**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				42 333
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				41 007
Autres produits				47 067
PRODUITS D'EXPLOITATION				**14 831 925**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			27 479	9 288 831
Impôts, taxes et versements assimilés				158 233
Salaires et traitements				3 778 697
Charges sociales				1 667 276
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immo. : dot. aux amort. (Dont amort. fonds. commercial)				87 565
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				47 708
Autres charges				76 392
CHARGES D'EXPLOITATION			**27 479**	**15 104 701**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**-27 479**	**-272 776**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			2 999 970	12 650 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			2 710 926	3 080 120
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				828
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			**5 710 896**	**15 730 948**
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			4 359 500	8 851 457
Différences négatives de change				5 944
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			**4 359 500**	**8 857 402**
RESULTAT FINANCIER			**1 351 396**	**6 873 546**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**1 323 917**	**6 600 770**

AF_72 - ARYZTA FRANCE
0014 av Joseph Paxton
77164 Ferrières-en-Brie

Compte de résultat

Déclaration au 31/12/2023

Rubriques	31/12/2023	31/07/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-17 976
Impôts sur les bénéfices	-2 219 488	-6 192 386
TOTAL DES PRODUITS	**5 710 896**	**30 562 873**
TOTAL DES CHARGES	**2 167 491**	**17 751 742**
BENEFICE OU PERTE	**3 543 405**	**12 811 132**

Annexes Du 01/08/2023 Au 31/12/2023

Informations générales et description de l'activité.

Faits pertinents

Guerre en Ukraine et conditions macroéconomiques

Les filiales de la société ne constatent pas d'impacts directs significatifs en lien avec la guerre en Ukraine et au Proche Orient, et n'intervenant pas sur les marchés concernés, son approvisionnement en certaines matières premières en provenance de ces territoires est limité et occasionnel.

Transition climatique

Face à l'urgence climatique marquée par la pollution et la disparition progressive d'espèces et de ressources, aux évolutions réglementaires d'environnement qui concernent de plus en plus de sociétés, au changement du regard des consommateurs, aux engagements éthiques et éco-responsables de plus en plus nombreux de la part des fabricants, la société a engagé une démarche volontaire en matière RSE.

Plan d'action :

Adhésion à la CEC (Convention des Entreprises pour le Climat) ;

- Mise en place des nouveaux bacs de tri avec des consignes de tri ;
- Sensibilisation des membres du COMDIR aux enjeux climatiques via The Week (documentaire de 3 épisodes).
- Souscription à l'offre électricité verte
- Adhésion à la charte objectif CO2
- Participation du CODIR et des services IT et Marketing aux fresques du climat et du numérique.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Titres immobilisés
(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Concernant la société, le mali technique est ainsi affecté aux titres de participations et a été reclassé dans un sous compte "autres immobilisations financières" figurant à l'actif du bilan pour 131 156 164 Euros est composé des malis de fusion suivants :

- 23 256 294 Euros provenant de la TUP de Hubert Développement avec Hubert Finance
- 1 903 371 Euros provenant de la TUP d'AMP avec Hubert Finance
- 105 996 499 Euros provenant de la TUP de Hubert Finance avec Aryzta France.

En adéquation avec le changement de législation (nouvelles règles comptables introduites par le règlement n°2015-06 de l'ANC), le mali de fusion doit être affecté en priorité aux actifs identifiables apportés dont la valeur réelle peut être estimée de manière fiable et sur lesquels il existe des plus-values latentes.
Concernant la société, le mali technique affecté aux titres de participation est ainsi affecté aux titres de participation et a été reclassé dans un sous compte "autres immobilisations financières".

Mali technique affecté (en K€).

Titres sous jacents	Montant brut	Dépréciation	Net
FD	15 079		15 079
FND	7 698		7 698
JALLON	13 617		13 617
BPA	14 100		14 100
BPS	16 164		16 164
NG	5 498		5 498
PS	11 872		11 872
BPL	4 051		4 051
MAR	8 035		8 035
CDP	34 332		34 332
SGP	710		710
TOTAUX	131 156		131 156

Créances immobilisés
(PCG Art. 831-2 7")

Les prêts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominative.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

- Logiciel Linéaire 1 à 3 ans
- Agencements et aménagements Linéaire 3 à 10 ans
- Matériels et outillages Linéaire 3 à 5 ans
- Matériel de bureau Linéaire 3 ans
- Mobilier Linéaire 5 ans

Evaluation des matières et marchandises
(PCG Art. 831-2)

Pas d'achats de matière et marchandises sur Aryzta France

Dépréciation des matières et marchandises
(PCG 831-2/3 et 831-2/6)

Pas de stock de matières et marchandises sur Aryzta France.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances.
(PCG Art. 831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Le management applique une provision pour dépréciation des créances clients basée sur leur ancienneté. En effet, la méthode historique consiste en la constatation d'une dépréciation à 100% de toutes créances clients âgées de plus de 120 jours.

Avances ou crédits alloués aux dirigeants

Conformément à la loi du 24 juillet 1966, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la société.

Rémunération des dirigeants

La rémunération des dirigeants n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euro.

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Résultat financier.

L'exercice fait apparaître un résultat financier de 1 351 395 Euros, qui est constitué des éléments suivants :

- Dividendes BELGAGEL pour 2 999 970 Euros
- Autres intérêts et produits assimilés pour 2 710 925 Euros
- Intérêts et charges assimilés pour (4 359 500) Euros

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 41 790 Euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes 41 790 Euros.
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : néant

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total net est de 306 760 061 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires néant et dégageant un bénéfice de 3 543 404 Euros.
Euros.

L'exercice a une durée de 5 mois, couvrant la période du 01/08/2023 au 31/12/2023.
Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

A partir de 2024, les exercices fiscaux seront clôturés le 31 décembre de chaque année. Au cours de l'année 2023, il a donc été réalisé deux clôtures fiscales, une au 31/07/2023 et l'autre au 31/12/2023. Jusqu'au 31 juillet 2023, Aryzta France réalisait son chiffre d'affaires par le biais de refacturation de ses coûts aux filiales (fonctions centrales, services partagés). Cette activité a été transférée à la société Coup De Pates depuis le 1er août 2023 par voie d'Apport Partiel d'Actifs.

Actifs inclus dans l'Apport

ACTIF	Brut	Amortissements	Net
Concessions, brevets et droits similaires	1 212 139,08	1 017 804,47	194 334,61
Autres immobilisations incorporelles	4 537,50	0,00	4 537,50
Total des immobilisations incorporelles	**1 216 676,58**	**1 017 804,47**	**198 872,11**
Installations techniques, matériels et outillage	35 551,00	35 551,00	0,00
Autres immobilisations corporelles	51 510,63	17 492,79	34 017,84
Total des immobilisations corporelles	**87 061,63**	**53 043,79**	**34 017,84**
Prêts	32 788,00	0,00	32 788,00
Autres immobilisations financières	20 340,00	0,00	20 340,00
Total des immobilisations financières	**53 128,00**	**0,00**	**53 128,00**
Créances clients et comptes rattachés	3 702 888,30	0,00	3 702 888,30
Charges constatées d'avance	431 020,00	0,00	431 020,00
Total Actif circulant	**4 133 908,30**	**0,00**	**4 133 908,30**
Total de l'Actif apporté	**5 490 774,51**	**1 070 848,26**	**4 419 926,25**

Passifs pris en charge au titre de l'Apport

PASSIF	Montant
Provisions pour charges	302 048,20
Total provisions pour risques et charges	**302 048,20**
Emprunts et dettes financières divers	0,00

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 499 473,64
Dettes fiscales et sociales	860 289,35
Produits constatés d'avance	45 340,00
Total dettes	**2 405 102,99**
Total du passif pris en charge	**2 707 151,19**

Détermination de l'actif net apporté

	Montant
Total des actifs inclus dans l'Apport	4 419 926,25
Total des passifs pris en charge au titre de l'Apport	2 707 151,19
Total du passif pris en charge	**1 712 775,06**

Les apports ont été faits sans effet résultat. Les tableaux sur les immobilisations et les provisions indiquant des
montants en reprises n'ont vocation qu'à retranscrire ces apports.

Compte tenu de ces évaluations, la société Coup de Pates devra émettre à la date de réalisation et en rémunération del'apport, 14 779 actions nouvelles d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 Euros) chacune, qui seront remise à Aryzta France SAS en rémunération de l'apport et corrélativement augmenter son capital social d'un montant total de 1 477,90 Euros.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables N° 2014-03 du 05 juin 2014 et dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Activité de la société

Aryzta France est la société holding française qui détient les participations indiquées dans la liste des filiales et participations de l'annexe. Ses produits financiers, le cas échéant, sont majoritairement constitués des dividendes de ses filiales. Ses charges financières rémunèrent essentiellement l'emprunt contracté auprès d'une société irlandaise du groupe, Aryzta Bakeries Ireland.

Intégration fiscale :

La Société a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés
prévu aux articles 223 A et suivantsdu Code Général des Impôts.
La société a adhéré au nouveau groupe d'intégration ayant pris effet
le 1er août 2023.

La Société tête d'intégration fiscale redevable de l'impôt est la société ARYZTA France
Sas.

L'impôt provisionné dans la Société correspond à l'impôt réellement dû
en l'absence d'intégration.

En application de la nouvelle convention d'intégration fiscale les économies d'impôts
réalisées par le groupe sont conservées chez la société mère.

Identité des société mères consolidant les comptes.

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale : ARYZTA
Forme : AG
Capital : 632 951 000 Euros
Siège social : Zurich (Suise)

Méthode de consolidation retenue : intégration globale.
En tant que mère de sous-groupe la société Aryzta France est exempte d'établissement de comptes consolidés.

Les chiffres clés du sous-groupe d'Aryzta France sont :

=> Le montant de l'actif immobilisé : 156 557 587 Euros.
=> Le montant des capitaux propres : 101 600 391 Euros.
=> Le nombre des membres du personnel employés au cours de l'exercice : 858,5

Taux d'imposition utilisé

Taux normal : 25%
Contribution sociale : 3.30% sur la tranche supérieure à 763 K€ d'IS

Capitaux propres :

Le résultat 31/07/2023 s'élevant à 12 811 131 Euros a été affecté en totalité au Report à nouveau.
Le résultat 31/12/2023 s'élève à 3 543 404 Euros.

AF_72 - ARYZTA FRANCE
0014 av Joseph Paxton
77164 Ferrières-en-Brie

Immobilisations

Déclaration au 31/12/2023

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 221 845		1 500
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.	35 551		
Installations générales, agenc., aménag.	30 209		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	21 301		5 850
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**87 062**		**5 850**
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	25 398 346		1 712 775
Autres titres immobilisés	5 000		
Prêts et autres immobilisations financières	131 209 292		28 005
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**156 612 638**		**1 740 780**
TOTAL GENERAL	**157 921 544**		**1 748 130**

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		1 218 177	5 168	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn.,matériel et outillages ind.		35 551		
Installations générales, agencements divers		30 209		
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		27 151		
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		**92 912**		
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			27 111 121	
Autres titres immobilisés			5 000	
Prêts et autres immobilisations financières		81 133	131 156 164	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		**81 133**	**158 272 285**	
TOTAL GENERAL		**1 392 221**	**158 277 453**	

AF_72 - ARYZTA FRANCE
0014 av Joseph Paxton
77164 Ferrières-en-Brie

Amortissements

Déclaration au 31/12/2023

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 017 804		1 017 804	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**1 017 804**		**1 017 804**	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales,agenc.,aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	35 551		35 551	
Installations générales, agenc. et aménag. divers	13 421		13 421	
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 072		4 072	
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**53 044**		**53 044**	
TOTAL GENERAL	**1 070 848**		**1 070 848**	

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établis.							
Fonds Cial							
Autres. INC.							
INCORPOREL.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

AF_72 - ARYZTA FRANCE
0014 av Joseph Paxton
77164 Ferrières-en-Brie

Provisions et dépréciations

Déclaration au 31/12/2023

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	37 635			37 635
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	**37 635**			**37 635**
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	302 048		302 048	
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	1 701 435			1 701 435
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	**2 003 483**		**302 048**	**1 701 435**
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	1 719 866			1 719 866
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients				
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	**1 719 866**			**1 719 866**
TOTAL GENERAL	**3 760 985**		**302 048**	**3 458 936**

Dotations et reprises d'exploitation	
Dotations et reprises financières	
Dotations et reprises exceptionnelles	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice	

AF_72 - ARYZTA FRANCE
0014 av Joseph Paxton
77164 Ferrières-en-Brie

Créances et dettes

Déclaration au 31/12/2023

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	131 156 164	1	131 156 163
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	1 567 191	1 567 191	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	1 100	1 100	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	143 123 875	143 123 875	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	**275 848 330**	**144 692 167**	**131 156 163**
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	7 665		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	40 453		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	220 940	220 940		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	114 647 495	1 127 495		113 520 000
Fournisseurs et comptes rattachés	6 600	6 600		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	88 583 201	88 583 201		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	**203 458 236**	**89 938 236**		**113 520 000**
Emprunts souscrits en cours d'exercice	6 274 265			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	6 017 660			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Autres créances Groupe :

La rubrique groupe et associés fait apparaître un montant de 143 123 442 Euros, qui correspond aux éléments suivants :

- IS - Intégration fiscale, pour un montant de 3 070 442 Euros ;
- Aryzta AG, compte courant, pour un montant de 140 053 433 Euros.

Compte courant Aryzta AG : Au 31 décembre 2023, la société Aryzta France SAS a une créance court terme de 140 053 433 Euros qui a été remboursée en janvier 2024 par Aryzta AG. Lors de la clôture au 31 juillet 2023, cette créance de trésorerie avait été remboursée avant la clôture anuelle.

Le prêt accordée par Aryzta Bakeries vient à échéance au 31 juillet 2024. Son taux est de 6.75%. Le montant du prêt était de 133 520 000 Euros. Au cours de l'exercice, le montant des intérêts versés s'élève 3 754 125 Euros.

Une convention de gestion centralisée de trésorerie a été signée le 4 août 2005 et entrée en vigueur à la même date avec les sociétés détenues par Aryzta France pour une durée indéterminée à compter du 4 août 2005. Au 31 décembre 2023, la convention de gestion de trésorerie s'élève à 61 498 527 Euros et est composée des créances et dettes suivantes :

- dette sur FRANCE DISTRIBUTION : 13 400 504 Euros
- dette sur FRANCE NORD DISTRIBUTION : 2 677 346 Euros
- dette sur JALLON : 6 288 719 Euros
- dette sur BOUL'PAT ATLANTIQUE : 6 741 096 Euros
- dette sur BOUL'PAT SERVICE : 8 334 084 Euros
- dette sur NORMANDIE GEL DISTRIBUTION : 2 457 238 Euros
- dette sur PATIS SERVICE : 5 330 161 Euros
- dette sur SOGEPAT : 849 715 Euros
- dette sur BOUL'PAT LITTORAL : 3 184 833 Euros
- dette sur ABF : 101 330 Euros
- dette sur GROUPE HUBERT LOGISTIQUE : 285 631 Euros
- dette sur COUP DE PATES : 5 629 283 Euros.
- dette sur BELGAGEL : 6 218 587 Euros.

Les autres comptes courants représentant une dette de 26 977 024 Euros sont constitués des éléments suivants :

- dette sur ARYZTA INVESTISSEMENTS : 19 580 000 Euros
- dette sur ARYZTA MANAGEMENT France : 2 472 179 Euros
- dette sur COUP DE PATES (dans le cadre de L'Apport Partiel d'Actif) : 4 924 845 Euros.

AF_72 - ARYZTA FRANCE
0014 av Joseph Paxton
77164 Ferrières-en-Brie

Charges à payer

Déclaration au 31/12/2023

Compte	Libellé	31/12/2023	31/07/2023	Ecart
CHARGES A PAYER				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
16887089	INT.COUR/EMP.IAWS FIN PP 9127	1 127 495,00	870 890,00	256 605,00
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		**1 127 495,00**	**870 890,00**	**256 605,00**
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH				
40810600	FNP ACHATS FOURNITURES		3 665,00	-3 665,00
40811300	FNP LOCATIONS		51 107,00	-51 107,00
40811500	FNP ENTRETIEN MAINTENANCE		25 275,00	-25 275,00
40811600	FNP ASSURANCE		63,00	-63,00
40812200	FNP - HONORAIRES		311 798,00	-311 798,00
40812400	FNP TRANSPORT		600,00	-600,00
40812500	FNP - VOYAGES ET DEPLACEMENTS		600,00	-600,00
40812600	FNP FRAIS POSTAUX ET TELECOM		984,00	-984,00
40812700	FNP SERVICES BANCAIRES	6 600,00	5 520,00	1 080,00
40812800	FNP DIVERS		63 517,17	-63 517,17
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH		**6 600,00**	**463 129,17**	**-456 529,17**
AUTRES DETTES				
46860000	CHARGES A PAYER		600,00	-600,00
TOTAL AUTRES DETTES			**600,00**	**-600,00**
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
42820000	PROVISIONS CONGES PAYES		299 141,44	-299 141,44
42860000	PROVISIONS PRIMES		255 482,00	-255 482,00
42862000	PROVISIONS RTT		19 538,41	-19 538,41
42862100	PROVISIONS CET		66 165,62	-66 165,62
42868000	AUTRES PROVISIONS		17 673,00	-17 673,00
43820000	PROVISIONS CHARGES/CP		134 613,00	-134 613,00
43860000	PROVISIONS CHARGES/PRIMES		97 208,10	-97 208,10
43862000	PROVISIONS CHARGES/RTT		8 792,46	-8 792,46
43862100	PROVISIONS CHARGES/CET		29 815,22	-29 815,22
43864000	CPAM A REVERSER		4 752,51	-4 752,51
43868000	AUTRES PROV ORG SOCIAUX		1 157,25	-1 157,25
44863100	ETAT CHARGES A PAYER		16 256,00	-16 256,00
44863200	CVAE A PAYER		1 497,00	-1 497,00
44863300	EFFORT CONCTRUCTION A PAYER		25 836,12	-25 836,12
44863500	TAXE APPRENTISSAGE A PAYER		1 883,23	-1 883,23
44863600	FORMATION PROFESSIONNELL.A PAYER		38 478,51	-38 478,51
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES			**1 018 289,87**	**-1 018 289,87**
INTERETS COURUS SUR DECOUVERT				
51810001	INTERETS COURUS A PAYER A FD	46 160,13		46 160,13
51810003	INTERETS COURUS A PAYER A FND	9 555,01		9 555,01
51810004	INTERETS COURUS A PAYER A JAL	32 418,00		32 418,00
51810005	INTERETS COURUS A PAYER A BPA	22 088,64		22 088,64
51810006	INTERETS COURUS A PAYER A BPS	28 283,28		28 283,28
51810010	INTERETS COURUS A PAYER A NGD	7 698,83		7 698,83
51810012	INTERETS COURUS A PAYER A PS	18 635,93		18 635,93

AF_72 - ARYZTA FRANCE
0014 av Joseph Paxton
77164 Ferrières-en-Brie

Charges à payer

Déclaration au 31/12/2023

Compte	Libellé	31/12/2023	31/07/2023	Ecart
51810013	INTERETS COURUS A PAYER A SOG	2 990,71		2 990,71
51810021	INTERETS COURUS A PAYER A ABF	769,67		769,67
51810030	INTERETS COURUS A PAYER A GHL	1 031,62		1 031,62
51810050	INTERETS COURUS A PAYER A CDP	14 337,48		14 337,48
51810062	INTERETS COURUS A PAYER A BEL	29 336,21		29 336,21
51810091	INTERETS COURUS A PAYER A AMF	7 634,31		7 634,31
TOTAL INTERETS COURUS SUR DECOUVERT		**220 939,82**		**220 939,82**
TOTAL CHARGES A PAYER		**1 355 034,82**	**2 352 909,04**	**-997 874,22**

AF_72 - ARYZTA FRANCE
0014 av Joseph Paxton
77164 Ferrières-en-Brie

Charges et produits constatés d'avance

Déclaration au 31/12/2023

Compte	Libellé	31/12/2023	31/07/2023	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
48600000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCES		3 365,00	-3 365,00
48611900	CCA-PRESTATIONS DIVERSES		73 700,00	-73 700,00
48613500	CCA-LOCATIONS MOBILIERES		26 181,00	-26 181,00
48615600	CCA-MAINTENANCE		274 948,00	-274 948,00
48616600	CCA-ASSURANCE FLOTTE		298,00	-298,00
48618100	CCA-ABONNEMENTS		5 171,00	-5 171,00
48626600	CCA-LIGNE SPECIALISE TRANSPAC		33 208,00	-33 208,00
48628000	CCA-COTISATIONS DIVERSES		12 152,00	-12 152,00
48647500	CCA-MEDECINE DU TRAVAIL		1 997,00	-1 997,00
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			**431 020,00**	**-431 020,00**
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
48700000	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		-452,00	452,00
48700001	PCA- F.D.		-7 261,00	7 261,00
48700003	PCA- FND		-5 848,00	5 848,00
48700004	PCA- JALLON		-4 642,00	4 642,00
48700005	PCA- B.P.A.		-4 092,00	4 092,00
48700006	PCA- BPS		-5 970,00	5 970,00
48700010	PCA- NGD		-2 109,00	2 109,00
48700011	PCA- FRIGEGRO		-2 631,00	2 631,00
48700012	PCA- PS		-3 132,00	3 132,00
48700013	PCA- SOGEPAT		-3 396,00	3 396,00
48700014	PCA- B.P.L.		-4 430,00	4 430,00
48700050	PCA- CDP		-1 377,00	1 377,00
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			**-45 340,00**	**45 340,00**

AF_72 - ARYZTA FRANCE
0014 av Joseph Paxton
77164 Ferrières-en-Brie

Produits à recevoir

Déclaration au 31/12/2023

Compte	Libellé	31/12/2023	31/07/2023	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
41810000	FACTURES A ETABLIR		57 464,85	-57 464,85
41810011	FAE - FRIGEGRO		17 393,00	-17 393,00
41810021	FAE ABF		4 852,00	-4 852,00
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES			**79 709,85**	**-79 709,85**
AUTRES CREANCES				
40980000	AVOIRS A RECEVOIR		4 005,00	-4 005,00
40981000	Fournisseurs débiteurs		78 698,86	-78 698,86
44870000	ETAT PRODUITS A RECEVOIR		-654,00	654,00
TOTAL AUTRES CREANCES			**82 049,86**	**-82 049,86**
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR			**161 759,71**	**-161 759,71**

AF_72 - ARYZTA FRANCE
0014 av Joseph Paxton
77164 Ferrières-en-Brie

Composition du capital social

Déclaration au 31/12/2023

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	28 750 000			1
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

AF_72 - ARYZTA FRANCE
0014 av Joseph Paxton
77164 Ferrières-en-Brie

Variation des capitaux propres

Déclaration au 31/12/2023

Situation à l'ouverture de l'exercice	Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs	98 056 986
Distributions sur résultats antérieurs	
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs	98 056 986

Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		
Résultat de l'exercice		3 543 404
SOLDE		**3 543 404**

Situation à la clôture de l'exercice	Solde
Capitaux propres avant répartition	101 600 390

AF_72 - ARYZTA FRANCE
0014 av Joseph Paxton
77164 Ferrières-en-Brie

Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Déclaration au 31/12/2023

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	1 323 916	330 979	992 937
Résultat exceptionnel à court terme			
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés			
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs		-2 550 467	2 550 467
RESULTAT COMPTABLE	**1 323 916**	**-2 219 488**	**3 543 404**

AF_72 - ARYZTA FRANCE
0014 av Joseph Paxton
77164 Ferrières-en-Brie

Rémunération des dirigeants

Déclaration au 31/12/2023

Rubriques	Total dirigeants	Organes		
		Administration	Direction	Surveillance
Engagements financiers				
Engagements de retraite				
Avances et crédits alloués				
Rémunérations allouées				

Conditions de prêts consentis au cours de l'exercice :

Remboursements opérés pendant l'exercice :

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13).

La société a transféré sa provision pour indemnité de fin de carrière sur la société Coup de Pates.

ARYZTA FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 28.750.000 euros
14-16, avenue Joseph Paxton, Zac de Bel Air, 77164 Ferrière-en-Brie
479 752 131 RCS Meaux

(la "***Société***")

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 26 JUIN 2024

[…]

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 3.543.405 euros.

L'Associé Unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, l'Associé Unique prend acte de ce que la Société n'a pas engagé de dépenses exclues des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés telles que visées à l'article 39-4 dudit code pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (correspondant à des amortissements excédentaires et/ou non déductibles).

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, approuve la proposition du président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 3.543.405 euros, ainsi qu'il suit :

(i) Détermination du bénéfice distribuable :

Report à nouveau ..... 66.389.312 €
Bénéfice de l'exercice..... 3.543.405 €

Bénéfice distribuable..... 69.932.717 €

(ii) Distribution de dividendes : 50.000.000 €

Montant prélevé sur le compte "Bénéfice de l'exercice"..... 3.543.405 €
Montant prélevé sur le compte "Report à nouveau" ..... 46.456.595 €

Montant du dividende ..... 50.000.000 €
Soit 1,74 € par action

L'Associé Unique décide que les dividendes mis en distribution, soit 50.000.000 d'euros, sont payables immédiatement.

Compte tenu de cette affectation, l'Associé Unique prend acte de ce que les capitaux propres de la Société s'élèvent à 51.600.391 euros répartis ainsi qu'il suit :

Capital social	28.750.000 €
Prime d'émission, de fusion, d'apport	5.039 €
Réserve légale	2.875.000 €
Report à nouveau	19.932.717 €
Provisions réglementées	37.635 €
Capitaux propres	***51.600.391 €***

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'Associé Unique prend acte de ce qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois exercices précédents.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

[…]

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du président, décide de procéder à une refonte des statuts de la Société, et approuve ainsi, d'abord article par article, puis dans leur intégralité, les nouveaux statuts de la Société, tels qu'ils sont joints en Annexe du présent procès-verbal et avec effet immédiat.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

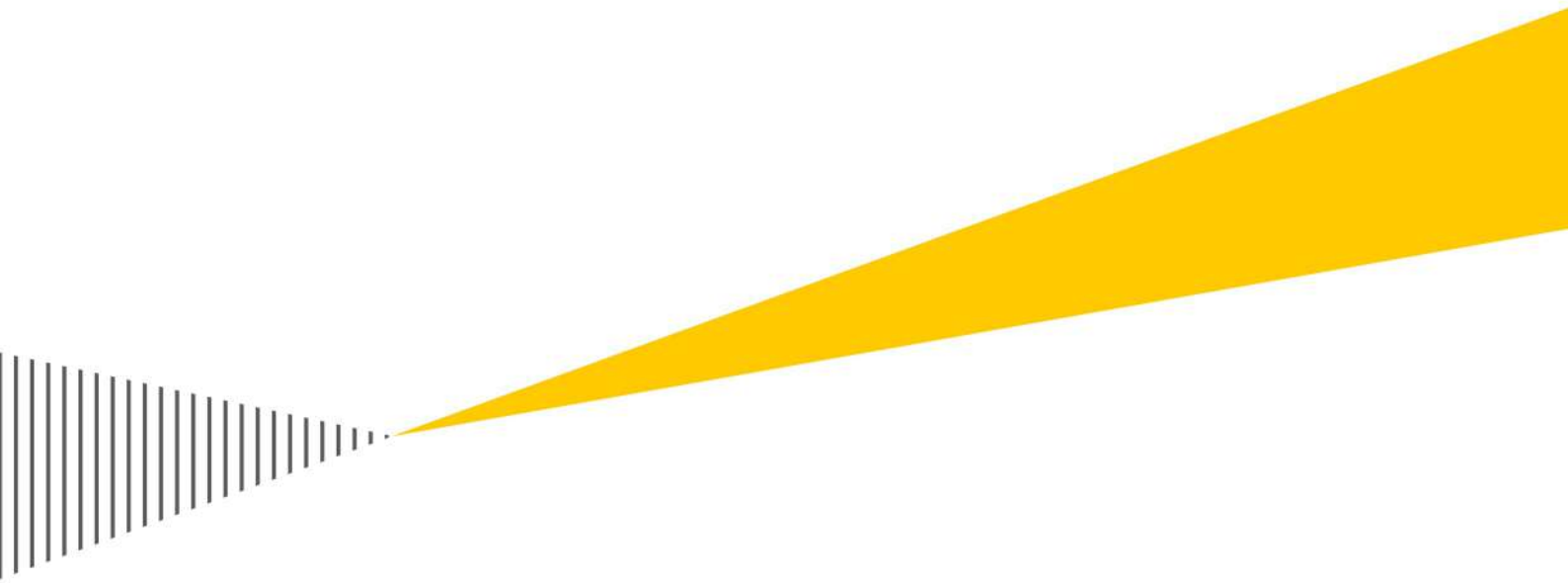
[…]

oOo

De tout ce que dessus il a été dressé le présent extrait de procès-verbal qui a été signé par le biais du service de signature électronique mis en place par DocuSign (dont la politique de certification est disponible à l'adresse : https://www.docusign.fr/societe/politiques-de-certifications), et dispose de la même valeur qu'une signature manuscrite.

DocuSigned by:
976EC0980F64499...

Julien Gromb



Aryzta France

Exercice de cinq mois clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Aryzta France

Exercice de cinq mois clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Aryzta France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Aryzta France relatifs à l'exercice de cinq mois clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er août 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 26 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres



Patrick Cassoux

ARYZTA FRANCE

0014 av Joseph Paxton

77164 Ferrières-en-Brie

Comptes au 31/12/2023

Comptes annuels

AF_72 - ARYZTA FRANCE
0014 av Joseph Paxton
77164 Ferrières-en-Brie

Bilan - Actif

Déclaration au 31/12/2023

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023	31/07/2023
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	5 168		5 168	199 503
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				4 538
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				34 018
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	27 111 121	1 719 866	25 391 255	23 678 480
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	5 000		5 000	5 000
Prêts				32 788
Autres immobilisations financières	131 156 164		131 156 164	131 176 504
ACTIF IMMOBILISE	**158 277 453**	**1 719 866**	**156 557 587**	**155 130 830**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				4 365 497
Autres créances	144 692 166		144 692 166	5 973 185
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	5 510 309		5 510 309	150 762 753
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				431 020
ACTIF CIRCULANT	**150 202 475**		**150 202 475**	**161 532 454**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**308 479 928**	**1 719 866**	**306 760 062**	**316 663 284**

AF_72 - ARYZTA FRANCE
0014 av Joseph Paxton
77164 Ferrières-en-Brie

Bilan - Passif

Déclaration au 31/12/2023

Rubriques			31/12/2023	31/07/2023
Capital social ou individuel	(dont versé :	28 750 000)	28 750 000	28 750 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			5 039	5 039
Ecarts de réévaluation	(dont écart d'équivalence :	)		
Réserve légale			2 875 000	2 875 000
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours		)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes		)		
Report à nouveau			66 389 312	53 578 180
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			3 543 405	12 811 132
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées			37 635	37 635
CAPITAUX PROPRES			**101 600 391**	**98 056 986**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques			1 701 435	1 701 435
Provisions pour charges				302 048
PROVISIONS			**1 701 435**	**2 003 483**
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			220 940	
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs		)	114 647 495	114 390 890
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			6 600	1 623 701
Dettes fiscales et sociales				2 216 712
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				16 845
Autres dettes			88 583 201	98 309 327
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance				45 340
DETTES			**203 458 236**	**216 602 815**
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL			**306 760 062**	**316 663 284**

AF_72 - ARYZTA FRANCE
0014 av Joseph Paxton
77164 Ferrières-en-Brie

Compte de résultat

Déclaration au 31/12/2023

Rubriques	France	Exportation	31/12/2023	31/07/2023
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				14 701 519
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				**14 701 519**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				42 333
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				41 007
Autres produits				47 067
PRODUITS D'EXPLOITATION				**14 831 925**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			27 479	9 288 831
Impôts, taxes et versements assimilés				158 233
Salaires et traitements				3 778 697
Charges sociales				1 667 276
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immo. : dot. aux amort. (Dont amort. fonds. commercial)				87 565
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				47 708
Autres charges				76 392
CHARGES D'EXPLOITATION			**27 479**	**15 104 701**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**-27 479**	**-272 776**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			2 999 970	12 650 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			2 710 926	3 080 120
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				828
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			**5 710 896**	**15 730 948**
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			4 359 500	8 851 457
Différences négatives de change				5 944
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			**4 359 500**	**8 857 402**
RESULTAT FINANCIER			**1 351 396**	**6 873 546**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**1 323 917**	**6 600 770**

AF_72 - ARYZTA FRANCE
0014 av Joseph Paxton
77164 Ferrières-en-Brie

Compte de résultat

Déclaration au 31/12/2023

Rubriques	31/12/2023	31/07/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-17 976
Impôts sur les bénéfices	-2 219 488	-6 192 386
TOTAL DES PRODUITS	**5 710 896**	**30 562 873**
TOTAL DES CHARGES	**2 167 491**	**17 751 742**
BENEFICE OU PERTE	**3 543 405**	**12 811 132**

Annexes Du 01/08/2023 Au 31/12/2023

Informations générales et description de l'activité.

Faits pertinents

Guerre en Ukraine et conditions macroéconomiques

Les filiales de la société ne constatent pas d'impacts directs significatifs en lien avec la guerre en Ukraine et au Proche Orient, et n'intervenant pas sur les marchés concernés, son approvisionnement en certaines matières premières en provenance de ces territoires est limité et occasionnel.

Transition climatique

Face à l'urgence climatique marquée par la pollution et la disparition progressive d'espèces et de ressources, aux évolutions réglementaires d'environnement qui concernent de plus en plus de sociétés, au changement du regard des consommateurs, aux engagements éthiques et éco-responsables de plus en plus nombreux de la part des fabricants, la société a engagé une démarche volontaire en matière RSE.

Plan d'action :

Adhésion à la CEC (Convention des Entreprises pour le Climat) ;

- Mise en place des nouveaux bacs de tri avec des consignes de tri ;
- Sensibilisation des membres du COMDIR aux enjeux climatiques via The Week (documentaire de 3 épisodes).
- Souscription à l'offre électricité verte
- Adhésion à la charte objectif CO2
- Participation du CODIR et des services IT et Marketing aux fresques du climat et du numérique.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Titres immobilisés
(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Concernant la société, le mali technique est ainsi affecté aux titres de participations et a été reclassé dans un sous compte "autres immobilisations financières" figurant à l'actif du bilan pour 131 156 164 Euros est composé des malis de fusion suivants :

- 23 256 294 Euros provenant de la TUP de Hubert Développement avec Hubert Finance
- 1 903 371 Euros provenant de la TUP d'AMP avec Hubert Finance
- 105 996 499 Euros provenant de la TUP de Hubert Finance avec Aryzta France.

En adéquation avec le changement de législation (nouvelles règles comptables introduites par le règlement n°2015-06 de l'ANC), le mali de fusion doit être affecté en priorité aux actifs identifiables apportés dont la valeur réelle peut être estimée de manière fiable et sur lesquels il existe des plus-values latentes.
Concernant la société, le mali technique affecté aux titres de participation est ainsi affecté aux titres de participation et a été reclassé dans un sous compte "autres immobilisations financières".

Mali technique affecté (en K€).

Titres sous jacents	Montant brut	Dépréciation	Net
FD	15 079		15 079
FND	7 698		7 698
JALLON	13 617		13 617
BPA	14 100		14 100
BPS	16 164		16 164
NG	5 498		5 498
PS	11 872		11 872
BPL	4 051		4 051
MAR	8 035		8 035
CDP	34 332		34 332
SGP	710		710
TOTAUX	131 156		131 156

Créances immobilisés
(PCG Art. 831-2 7")

Les prêts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominative.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

- Logiciel Linéaire 1 à 3 ans
- Agencements et aménagements Linéaire 3 à 10 ans
- Matériels et outillages Linéaire 3 à 5 ans
- Matériel de bureau Linéaire 3 ans
- Mobilier Linéaire 5 ans

Evaluation des matières et marchandises
(PCG Art. 831-2)

Pas d'achats de matière et marchandises sur Aryzta France

Dépréciation des matières et marchandises
(PCG 831-2/3 et 831-2/6)

Pas de stock de matières et marchandises sur Aryzta France.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances.
(PCG Art. 831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Le management applique une provision pour dépréciation des créances clients basée sur leur ancienneté. En effet, la méthode historique consiste en la constatation d'une dépréciation à 100% de toutes créances clients âgées de plus de 120 jours.

Avances ou crédits alloués aux dirigeants

Conformément à la loi du 24 juillet 1966, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la société.

Rémunération des dirigeants

La rémunération des dirigeants n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euro.

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Résultat financier.

L'exercice fait apparaître un résultat financier de 1 351 395 Euros, qui est constitué des éléments suivants :

- Dividendes BELGAGEL pour 2 999 970 Euros
- Autres intérêts et produits assimilés pour 2 710 925 Euros
- Intérêts et charges assimilés pour (4 359 500) Euros

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 41 790 Euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes 41 790 Euros.
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : néant

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total net est de 306 760 061 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires néant et dégageant un bénéfice de 3 543 404 Euros.
Euros.

L'exercice a une durée de 5 mois, couvrant la période du 01/08/2023 au 31/12/2023.
Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

A partir de 2024, les exercices fiscaux seront clôturés le 31 décembre de chaque année. Au cours de l'année 2023, il a donc été réalisé deux clôtures fiscales, une au 31/07/2023 et l'autre au 31/12/2023. Jusqu'au 31 juillet 2023, Aryzta France réalisait son chiffre d'affaires par le biais de refacturation de ses coûts aux filiales (fonctions centrales, services partagés). Cette activité a été transférée à la société Coup De Pates depuis le 1er août 2023 par voie d'Apport Partiel d'Actifs.

Actifs inclus dans l'Apport

ACTIF	Brut	Amortissements	Net
Concessions, brevets et droits similaires	1 212 139,08	1 017 804,47	194 334,61
Autres immobilisations incorporelles	4 537,50	0,00	4 537,50
Total des immobilisations incorporelles	**1 216 676,58**	**1 017 804,47**	**198 872,11**
Installations techniques, matériels et outillage	35 551,00	35 551,00	0,00
Autres immobilisations corporelles	51 510,63	17 492,79	34 017,84
Total des immobilisations corporelles	**87 061,63**	**53 043,79**	**34 017,84**
Prêts	32 788,00	0,00	32 788,00
Autres immobilisations financières	20 340,00	0,00	20 340,00
Total des immobilisations financières	**53 128,00**	**0,00**	**53 128,00**
Créances clients et comptes rattachés	3 702 888,30	0,00	3 702 888,30
Charges constatées d'avance	431 020,00	0,00	431 020,00
Total Actif circulant	**4 133 908,30**	**0,00**	**4 133 908,30**
Total de l'Actif apporté	**5 490 774,51**	**1 070 848,26**	**4 419 926,25**

Passifs pris en charge au titre de l'Apport

PASSIF	Montant
Provisions pour charges	302 048,20
Total provisions pour risques et charges	**302 048,20**
Emprunts et dettes financières divers	0,00

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 499 473,64
Dettes fiscales et sociales	860 289,35
Produits constatés d'avance	45 340,00
Total dettes	**2 405 102,99**
Total du passif pris en charge	**2 707 151,19**

Détermination de l'actif net apporté

	Montant
Total des actifs inclus dans l'Apport	4 419 926,25
Total des passifs pris en charge au titre de l'Apport	2 707 151,19
Total du passif pris en charge	**1 712 775,06**

Les apports ont été faits sans effet résultat. Les tableaux sur les immobilisations et les provisions indiquant des
montants en reprises n'ont vocation qu'à retranscrire ces apports.

Compte tenu de ces évaluations, la société Coup de Pates devra émettre à la date de réalisation et en rémunération del'apport, 14 779 actions nouvelles d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 Euros) chacune, qui seront remise à Aryzta France SAS en rémunération de l'apport et corrélativement augmenter son capital social d'un montant total de 1 477,90 Euros.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables N° 2014-03 du 05 juin 2014 et dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Activité de la société

Aryzta France est la société holding française qui détient les participations indiquées dans la liste des filiales et participations de l'annexe. Ses produits financiers, le cas échéant, sont majoritairement constitués des dividendes de ses filiales. Ses charges financières rémunèrent essentiellement l'emprunt contracté auprès d'une société irlandaise du groupe, Aryzta Bakeries Ireland.

Intégration fiscale :

La Société a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés
prévu aux articles 223 A et suivantsdu Code Général des Impôts.
La société a adhéré au nouveau groupe d'intégration ayant pris effet
le 1er août 2023.

La Société tête d'intégration fiscale redevable de l'impôt est la société ARYZTA France
Sas.

L'impôt provisionné dans la Société correspond à l'impôt réellement dû
en l'absence d'intégration.

En application de la nouvelle convention d'intégration fiscale les économies d'impôts
réalisées par le groupe sont conservées chez la société mère.

Identité des société mères consolidant les comptes.

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale : ARYZTA
Forme : AG
Capital : 632 951 000 Euros
Siège social : Zurich (Suise)

Méthode de consolidation retenue : intégration globale.
En tant que mère de sous-groupe la société Aryzta France est exempte d'établissement de comptes consolidés.

Les chiffres clés du sous-groupe d'Aryzta France sont :

=> Le montant de l'actif immobilisé : 156 557 587 Euros.
=> Le montant des capitaux propres : 101 600 391 Euros.
=> Le nombre des membres du personnel employés au cours de l'exercice : 858,5

Taux d'imposition utilisé

Taux normal : 25%
Contribution sociale : 3.30% sur la tranche supérieure à 763 K€ d'IS

Capitaux propres :

Le résultat 31/07/2023 s'élevant à 12 811 131 Euros a été affecté en totalité au Report à nouveau.
Le résultat 31/12/2023 s'élève à 3 543 404 Euros.

AF_72 - ARYZTA FRANCE
0014 av Joseph Paxton
77164 Ferrières-en-Brie

Immobilisations

Déclaration au 31/12/2023

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 221 845		1 500
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.	35 551		
Installations générales, agenc., aménag.	30 209		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	21 301		5 850
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**87 062**		**5 850**
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	25 398 346		1 712 775
Autres titres immobilisés	5 000		
Prêts et autres immobilisations financières	131 209 292		28 005
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**156 612 638**		**1 740 780**
TOTAL GENERAL	**157 921 544**		**1 748 130**

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		1 218 177	5 168	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn.,matériel et outillages ind.		35 551		
Installations générales, agencements divers		30 209		
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		27 151		
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		**92 912**		
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			27 111 121	
Autres titres immobilisés			5 000	
Prêts et autres immobilisations financières		81 133	131 156 164	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		**81 133**	**158 272 285**	
TOTAL GENERAL		**1 392 221**	**158 277 453**	

AF_72 - ARYZTA FRANCE
0014 av Joseph Paxton
77164 Ferrières-en-Brie

Amortissements

Déclaration au 31/12/2023

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 017 804		1 017 804	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**1 017 804**		**1 017 804**	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales,agenc.,aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	35 551		35 551	
Installations générales, agenc. et aménag. divers	13 421		13 421	
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 072		4 072	
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**53 044**		**53 044**	
TOTAL GENERAL	**1 070 848**		**1 070 848**	

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établis.							
Fonds Cial							
Autres. INC.							
INCORPOREL.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

AF_72 - ARYZTA FRANCE
0014 av Joseph Paxton
77164 Ferrières-en-Brie

Provisions et dépréciations

Déclaration au 31/12/2023

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	37 635			37 635
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	**37 635**			**37 635**
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	302 048		302 048	
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	1 701 435			1 701 435
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	**2 003 483**		**302 048**	**1 701 435**
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	1 719 866			1 719 866
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients				
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	**1 719 866**			**1 719 866**
TOTAL GENERAL	**3 760 985**		**302 048**	**3 458 936**

Dotations et reprises d'exploitation	
Dotations et reprises financières	
Dotations et reprises exceptionnelles	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice	

AF_72 - ARYZTA FRANCE
0014 av Joseph Paxton
77164 Ferrières-en-Brie

Créances et dettes

Déclaration au 31/12/2023

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	131 156 164	1	131 156 163
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	1 567 191	1 567 191	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	1 100	1 100	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	143 123 875	143 123 875	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	**275 848 330**	**144 692 167**	**131 156 163**
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	7 665		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	40 453		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	220 940	220 940		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	114 647 495	1 127 495		113 520 000
Fournisseurs et comptes rattachés	6 600	6 600		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	88 583 201	88 583 201		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	**203 458 236**	**89 938 236**		**113 520 000**
Emprunts souscrits en cours d'exercice	6 274 265			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	6 017 660			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Autres créances Groupe :

La rubrique groupe et associés fait apparaître un montant de 143 123 442 Euros, qui correspond aux éléments suivants :

- IS - Intégration fiscale, pour un montant de 3 070 442 Euros ;
- Aryzta AG, compte courant, pour un montant de 140 053 433 Euros.

Compte courant Aryzta AG : Au 31 décembre 2023, la société Aryzta France SAS a une créance court terme de 140 053 433 Euros qui a été remboursée en janvier 2024 par Aryzta AG. Lors de la clôture au 31 juillet 2023, cette créance de trésorerie avait été remboursée avant la clôture anuelle.

Le prêt accordée par Aryzta Bakeries vient à échéance au 31 juillet 2024. Son taux est de 6.75%. Le montant du prêt était de 133 520 000 Euros. Au cours de l'exercice, le montant des intérêts versés s'élève 3 754 125 Euros.

Une convention de gestion centralisée de trésorerie a été signée le 4 août 2005 et entrée en vigueur à la même date avec les sociétés détenues par Aryzta France pour une durée indéterminée à compter du 4 août 2005. Au 31 décembre 2023, la convention de gestion de trésorerie s'élève à 61 498 527 Euros et est composée des créances et dettes suivantes :

- dette sur FRANCE DISTRIBUTION : 13 400 504 Euros
- dette sur FRANCE NORD DISTRIBUTION : 2 677 346 Euros
- dette sur JALLON : 6 288 719 Euros
- dette sur BOUL'PAT ATLANTIQUE : 6 741 096 Euros
- dette sur BOUL'PAT SERVICE : 8 334 084 Euros
- dette sur NORMANDIE GEL DISTRIBUTION : 2 457 238 Euros
- dette sur PATIS SERVICE : 5 330 161 Euros
- dette sur SOGEPAT : 849 715 Euros
- dette sur BOUL'PAT LITTORAL : 3 184 833 Euros
- dette sur ABF : 101 330 Euros
- dette sur GROUPE HUBERT LOGISTIQUE : 285 631 Euros
- dette sur COUP DE PATES : 5 629 283 Euros.
- dette sur BELGAGEL : 6 218 587 Euros.

Les autres comptes courants représentant une dette de 26 977 024 Euros sont constitués des éléments suivants :

- dette sur ARYZTA INVESTISSEMENTS : 19 580 000 Euros
- dette sur ARYZTA MANAGEMENT France : 2 472 179 Euros
- dette sur COUP DE PATES (dans le cadre de L'Apport Partiel d'Actif) : 4 924 845 Euros.

AF_72 - ARYZTA FRANCE
0014 av Joseph Paxton
77164 Ferrières-en-Brie

Charges à payer

Déclaration au 31/12/2023

Compte	Libellé	31/12/2023	31/07/2023	Ecart
CHARGES A PAYER				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
16887089	INT.COUR/EMP.IAWS FIN PP 9127	1 127 495,00	870 890,00	256 605,00
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		**1 127 495,00**	**870 890,00**	**256 605,00**
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH				
40810600	FNP ACHATS FOURNITURES		3 665,00	-3 665,00
40811300	FNP LOCATIONS		51 107,00	-51 107,00
40811500	FNP ENTRETIEN MAINTENANCE		25 275,00	-25 275,00
40811600	FNP ASSURANCE		63,00	-63,00
40812200	FNP - HONORAIRES		311 798,00	-311 798,00
40812400	FNP TRANSPORT		600,00	-600,00
40812500	FNP - VOYAGES ET DEPLACEMENTS		600,00	-600,00
40812600	FNP FRAIS POSTAUX ET TELECOM		984,00	-984,00
40812700	FNP SERVICES BANCAIRES	6 600,00	5 520,00	1 080,00
40812800	FNP DIVERS		63 517,17	-63 517,17
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH		**6 600,00**	**463 129,17**	**-456 529,17**
AUTRES DETTES				
46860000	CHARGES A PAYER		600,00	-600,00
TOTAL AUTRES DETTES			**600,00**	**-600,00**
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
42820000	PROVISIONS CONGES PAYES		299 141,44	-299 141,44
42860000	PROVISIONS PRIMES		255 482,00	-255 482,00
42862000	PROVISIONS RTT		19 538,41	-19 538,41
42862100	PROVISIONS CET		66 165,62	-66 165,62
42868000	AUTRES PROVISIONS		17 673,00	-17 673,00
43820000	PROVISIONS CHARGES/CP		134 613,00	-134 613,00
43860000	PROVISIONS CHARGES/PRIMES		97 208,10	-97 208,10
43862000	PROVISIONS CHARGES/RTT		8 792,46	-8 792,46
43862100	PROVISIONS CHARGES/CET		29 815,22	-29 815,22
43864000	CPAM A REVERSER		4 752,51	-4 752,51
43868000	AUTRES PROV ORG SOCIAUX		1 157,25	-1 157,25
44863100	ETAT CHARGES A PAYER		16 256,00	-16 256,00
44863200	CVAE A PAYER		1 497,00	-1 497,00
44863300	EFFORT CONCTRUCTION A PAYER		25 836,12	-25 836,12
44863500	TAXE APPRENTISSAGE A PAYER		1 883,23	-1 883,23
44863600	FORMATION PROFESSIONNELL.A PAYER		38 478,51	-38 478,51
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES			**1 018 289,87**	**-1 018 289,87**
INTERETS COURUS SUR DECOUVERT				
51810001	INTERETS COURUS A PAYER A FD	46 160,13		46 160,13
51810003	INTERETS COURUS A PAYER A FND	9 555,01		9 555,01
51810004	INTERETS COURUS A PAYER A JAL	32 418,00		32 418,00
51810005	INTERETS COURUS A PAYER A BPA	22 088,64		22 088,64
51810006	INTERETS COURUS A PAYER A BPS	28 283,28		28 283,28
51810010	INTERETS COURUS A PAYER A NGD	7 698,83		7 698,83
51810012	INTERETS COURUS A PAYER A PS	18 635,93		18 635,93

AF_72 - ARYZTA FRANCE
0014 av Joseph Paxton
77164 Ferrières-en-Brie

Charges à payer

Déclaration au 31/12/2023

Compte	Libellé	31/12/2023	31/07/2023	Ecart
51810013	INTERETS COURUS A PAYER A SOG	2 990,71		2 990,71
51810021	INTERETS COURUS A PAYER A ABF	769,67		769,67
51810030	INTERETS COURUS A PAYER A GHL	1 031,62		1 031,62
51810050	INTERETS COURUS A PAYER A CDP	14 337,48		14 337,48
51810062	INTERETS COURUS A PAYER A BEL	29 336,21		29 336,21
51810091	INTERETS COURUS A PAYER A AMF	7 634,31		7 634,31
TOTAL INTERETS COURUS SUR DECOUVERT		**220 939,82**		**220 939,82**
TOTAL CHARGES A PAYER		**1 355 034,82**	**2 352 909,04**	**-997 874,22**

AF_72 - ARYZTA FRANCE
0014 av Joseph Paxton
77164 Ferrières-en-Brie

Charges et produits constatés d'avance

Déclaration au 31/12/2023

Compte	Libellé	31/12/2023	31/07/2023	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
48600000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCES		3 365,00	-3 365,00
48611900	CCA-PRESTATIONS DIVERSES		73 700,00	-73 700,00
48613500	CCA-LOCATIONS MOBILIERES		26 181,00	-26 181,00
48615600	CCA-MAINTENANCE		274 948,00	-274 948,00
48616600	CCA-ASSURANCE FLOTTE		298,00	-298,00
48618100	CCA-ABONNEMENTS		5 171,00	-5 171,00
48626600	CCA-LIGNE SPECIALISE TRANSPAC		33 208,00	-33 208,00
48628000	CCA-COTISATIONS DIVERSES		12 152,00	-12 152,00
48647500	CCA-MEDECINE DU TRAVAIL		1 997,00	-1 997,00
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			**431 020,00**	**-431 020,00**
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
48700000	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		-452,00	452,00
48700001	PCA- F.D.		-7 261,00	7 261,00
48700003	PCA- FND		-5 848,00	5 848,00
48700004	PCA- JALLON		-4 642,00	4 642,00
48700005	PCA- B.P.A.		-4 092,00	4 092,00
48700006	PCA- BPS		-5 970,00	5 970,00
48700010	PCA- NGD		-2 109,00	2 109,00
48700011	PCA- FRIGEGRO		-2 631,00	2 631,00
48700012	PCA- PS		-3 132,00	3 132,00
48700013	PCA- SOGEPAT		-3 396,00	3 396,00
48700014	PCA- B.P.L.		-4 430,00	4 430,00
48700050	PCA- CDP		-1 377,00	1 377,00
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			**-45 340,00**	**45 340,00**

AF_72 - ARYZTA FRANCE
0014 av Joseph Paxton
77164 Ferrières-en-Brie

Produits à recevoir

Déclaration au 31/12/2023

Compte	Libellé	31/12/2023	31/07/2023	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
41810000	FACTURES A ETABLIR		57 464,85	-57 464,85
41810011	FAE - FRIGEGRO		17 393,00	-17 393,00
41810021	FAE ABF		4 852,00	-4 852,00
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES			**79 709,85**	**-79 709,85**
AUTRES CREANCES				
40980000	AVOIRS A RECEVOIR		4 005,00	-4 005,00
40981000	Fournisseurs débiteurs		78 698,86	-78 698,86
44870000	ETAT PRODUITS A RECEVOIR		-654,00	654,00
TOTAL AUTRES CREANCES			**82 049,86**	**-82 049,86**
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR			**161 759,71**	**-161 759,71**

AF_72 - ARYZTA FRANCE
0014 av Joseph Paxton
77164 Ferrières-en-Brie

Composition du capital social

Déclaration au 31/12/2023

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	28 750 000			1
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

AF_72 - ARYZTA FRANCE
0014 av Joseph Paxton
77164 Ferrières-en-Brie

Variation des capitaux propres

Déclaration au 31/12/2023

Situation à l'ouverture de l'exercice	Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs	98 056 986
Distributions sur résultats antérieurs	
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs	98 056 986

Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		
Résultat de l'exercice		3 543 404
SOLDE		**3 543 404**

Situation à la clôture de l'exercice	Solde
Capitaux propres avant répartition	101 600 390

AF_72 - ARYZTA FRANCE
0014 av Joseph Paxton
77164 Ferrières-en-Brie

Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Déclaration au 31/12/2023

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	1 323 916	330 979	992 937
Résultat exceptionnel à court terme			
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés			
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs		-2 550 467	2 550 467
RESULTAT COMPTABLE	**1 323 916**	**-2 219 488**	**3 543 404**

AF_72 - ARYZTA FRANCE
0014 av Joseph Paxton
77164 Ferrières-en-Brie

Rémunération des dirigeants

Déclaration au 31/12/2023

Rubriques	Total dirigeants	Organes		
		Administration	Direction	Surveillance
Engagements financiers				
Engagements de retraite				
Avances et crédits alloués				
Rémunérations allouées				

Conditions de prêts consentis au cours de l'exercice :

Remboursements opérés pendant l'exercice :

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13).

La société a transféré sa provision pour indemnité de fin de carrière sur la société Coup de Pates.